

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 7 octobre 2019 à 19h00, à la salle du Conseil municipal**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
M. Éric Friolet, conseiller district #1  
M. Yves Rossignol, conseiller district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5  
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M. Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6260-2019

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

**2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

6261-2019

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

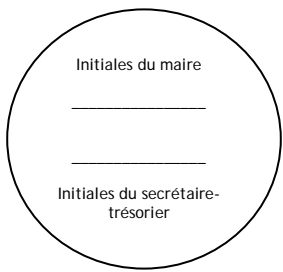
D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

**2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

6262-2019

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.



## 2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Aucun commentaire soulevé.

## 3. RÉOLUTIONS

### 3.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT GÉNÉRAL 2019-2020

6263-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a produit un appel d'offres sur invitation pour le déneigement et le sablage de certains chemins, trottoirs, rues, ruelles, stationnements pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 30 septembre 2019 à 11h;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) offre des deux (2) entrepreneurs invités suivants :

Nom	Montant (taxes incluses)	Liste du matériel requis	Entente neige	Assurances
Béton D.R.T.	64 386 \$	/	/	/
Terrassement Ghislain Tremblay	N/A			

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat de déneigement général 2019-2020 à l'entreprise Béton D.R.T. pour la somme de 64 386 \$ taxes incluses.

### 3.2 OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT # 521-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 793 803 \$ EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

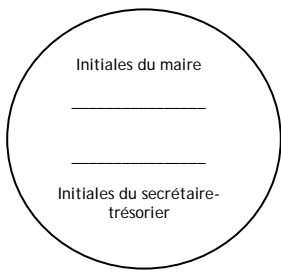
6264-2019

CONSIDÉRANT l'approbation reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation décrétant un emprunt de 793 803 \$ et datée du 25 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que pour acquitter la dépense prévue au présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 793 803 \$;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la



Municipalité les documents afférents à l'ouverture d'un emprunt temporaire au montant de 793 803 \$ via le Centre financier aux entreprises de Desjardins.

**6265-2019**      **3.3    EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT - RECOMMANDATION**

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT la résolution 6236-2019 relative à un appel de candidatures pour combler le poste;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de fourniture de services entre la municipalité d'Hébertville et la municipalité d'Hébertville-Station pour l'embauche d'un inspecteur adjoint en environnement et en bâtiment;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection pour rencontrer les candidats retenus pour une entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

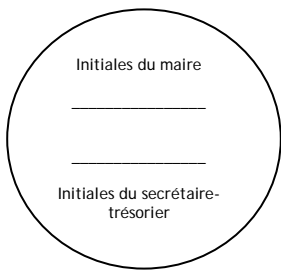
D'embaucher monsieur Bryand Tremblay selon les recommandations du comité de sélection à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement selon la classe d'emploi #7 échelon 2 pour une période d'essai de 6 mois selon les dispositions de la convention collective de travail des employés municipaux d'Hébertville.

**6266-2019**      **3.4    DÉPÔT DE LA 40IÈME LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- 192    Alexis Beausoleil  
165, rang St-Isidore
- 193    Lara Bergeron et Francis Desbiens  
205, rue Pelletier
- 194    Marie-Pier Morel et Guillaume Simard  
232, rue Trugeon
- 195    André Bérubé  
666, rue Martin
- 196    Priscilla Côté et Mathieu Mccann  
488, rang Lac-Vert
- 197    Manon Dubois et Martin Perron  
309, rue Hébert
- 198    Marie-Pier Girard  
584, rue Labarre

D'accepter la 40<sup>ième</sup> liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.



6267-2019

### 3.5 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par monsieur Sylvain Privé, directeur général et coordonnateur municipal de la sécurité civile) soit adopté;

QUE ce dernier soit également nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

### 3.6 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ARCHIVES

6268-2019

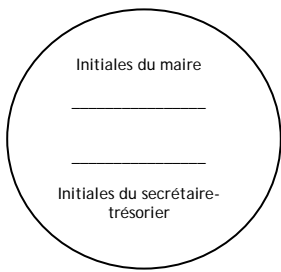
CONSIDÉRANT que les municipalités sont soumises à la Loi sur les Archives pour la conservation et la gestion des archives publiques;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'entente de renouvellement pour le traitement des archives de la municipalité d'Hébertville avec la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean pour les trois (3) prochaines années;

Les coûts se définissent de la façon suivante :

2020 : 3 619 \$  
2021 : 3 619 \$



2022 : 3 696 \$

D'autoriser également le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité d'Hébertville.

**3.7 RENOUELEMENT - CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - APPROBATION ET MANDAT DE SIGNATURE**

6269-2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de travail de la directrice générale adjointe, madame Kathy Fortin;

CONSIDÉRANT QUE le Président du comité des ressources humaines a pris connaissance du projet de contrat de travail soumis ainsi que des recommandations du Directeur général;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal d'Hébertville adopte le renouvellement du contrat de travail de la directrice générale adjointe, madame Kathy Fortin.

QUE le Conseil municipal autorise également le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit document.

**3.8 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

6270-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville fait partie intégrante de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, elle doit approuver les prévisions budgétaires de la Régie;

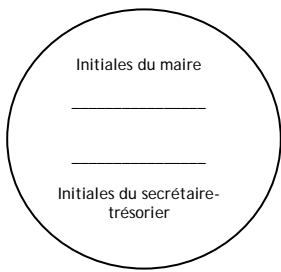
Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les prévisions budgétaires 2020 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 736 830 \$, dont une quote-part pour la municipalité d'Hébertville totalisant 133 758 \$.

**3.9 TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE SUR TROIS (3) SECTEURS**

6271-2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public en vue de la réalisation du contrat pour des travaux de réfection de voirie sur trois (3) secteurs, c'est-à-dire sur les rues Labarre, Turgeon et Commerciale et s'étant terminé le mardi 24 septembre 2019 à 10h00;



CONSIDÉRANT que ces travaux sont approuvés dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT les quatre (4) soumissions déposées à la Municipalité et pour lesquelles un rapport d'analyse des soumissions a été préparé par M. Frédéric Tremblay, ingénieur au département des services techniques et ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par l'entreprise Excavation G. Larouche au montant de 311 458,54 \$ taxes incluses en vue de réaliser les travaux de réfection de voirie sur trois (3) secteurs, c'est-à-dire sur les rues Labarre, Turgeon et Commerciale.

Ces travaux seront défrayés à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ainsi que par le surplus accumulé non-affecté de la Municipalité.

### **3.10 VENTE DE BOIS STATIONNEMENT MONT LAC-VERT - ADJUDICATION DU CONTRAT**

6272-2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la vente du bois empilé dans le stationnement du Mont Lac-Vert suite aux travaux de prolongement d'un sentier multiusage en 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le lundi 7 octobre 2019 à 11h à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et présentées ci-dessous :

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder à M. Martin Gagnon, la vente du volume de bois empilé dans le stationnement du Mont Lac-Vert suite aux travaux de prolongement d'un sentier multiusage en 2017, pour la somme de 1 000 \$, taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres.

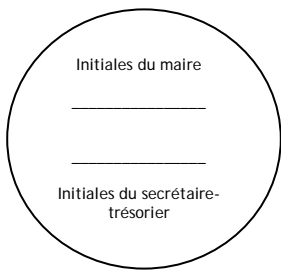
### **3.11 VENTE DE BOIS SENTIER MONT LAC-VERT - ADJUDICATION DU CONTRAT**

6273-2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la vente du bois reposant le long du sentier motoneige suite aux travaux d'aménagement dudit sentier;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le lundi 7 octobre 2019 à 11h30 à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et présentées ci-dessous :



Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder à M. Ghislain Tremblay, la vente du volume de bois reposant le long du sentier motoneige suite aux travaux d'aménagement dudit sentier, pour la somme de 400 \$, taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres.

### 3.12 DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS D'EAU - MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN INGÉNIERIE

6274-2019

CONSIDÉRANT les exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en matière d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH exige à la municipalité d'Hébertville d'installer des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et environ 60 compteurs d'eau dans les résidences;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Hébertville-Station, Larouche et de Saint-Bruno désirent s'associer afin de faire un achat regroupé et ainsi prendre part à une entente de services pour la gestion de ces équipements;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Tétra Tech OI inc. pour une assistance technique en ingénierie pour le déploiement des compteurs d'eau;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville participe au mandat proposé par Tétra Tech OI inc avec les municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche au coût de 7 000 \$ plus taxes selon l'offre de service 41008TT. Les coûts seront répartis de façon égale entre les quatre (4) municipalités concernées.

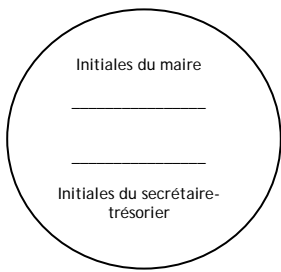
### 3.13 ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AU SOUFFLEUR POUR 2019-2020

6275-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a produit un appel d'offres sur invitation pour le déneigement au souffleur et le sablage de certains chemins, trottoirs, rues, ruelles, stationnements pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 30 septembre 2019 à 10h;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) offre des trois (3) entrepreneurs invités suivants :



Nom	Montant (taxes incluses)	Liste du matériel requis	Entente neige	Assurances
Béton D.R.T.	4 024,13 \$	/	/	/
Déneigement S.M.	8 200,00 \$	/	/	/
Finition de Béton Martin Gagnon	n/a			

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat de déneigement au souffleur 2019-2020 à l'entreprise Béton D.R.T. pour la somme de 4 024,13 \$ taxes incluses.

### 3.14 ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

6276-2019

CONSIDÉRANT la résolution 6203-2019 concernant l'intention de la Municipalité d'implanter une borne de recharge rapide pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT l'endroit ciblé pour l'implantation de la borne de recharge rapide et portant le numéro de lot 4 684 253;

CONSIDÉRANT qu'une servitude doit être accordée à Hydro-Québec aux fins de l'installation, de l'exploitation, du maintien et du remplacement d'une borne de recharge pour véhicules électriques et leurs équipements connexes par la municipalité d'Hébertville, propriétaire du lot concerné et devant être accordée pour une durée de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT qu'un bail emphytéotique a été conclu le 18 octobre 2005 entre la municipalité d'Hébertville et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant l'usufruit de ce terrain pour l'opération d'un kiosque touristique;

CONSIDÉRANT que la dite MRC de Lac-Saint-Jean-Est devra donner son accord au projet de servitude à être octroyée à Hydro-Québec;

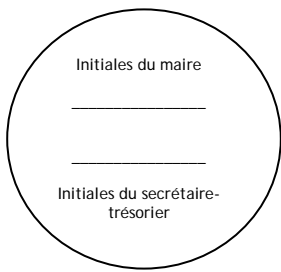
Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville accorde à Hydro-Québec une servitude aux fins de l'installation, de l'exploitation, du maintien et du remplacement d'une borne de recharge pour véhicules électriques et leurs équipements connexes, sur le lot 4 684 253 et ce pour une durée de vingt (20) ans.

Que l'octroi de cette servitude est conditionnel à la réponse favorable de la MRC dans ce dossier.

D'autoriser et de désigner la direction générale à représenter la municipalité d'Hébertville dans les démarches avec Hydro-Québec et à signer la





documentation afférente à la servitude.

6277-2019

### 3.15 SERVITUDE DE DRAINAGE - RANG LAC VERT

CONSIDÉRANT la résolution 6185-2019 relativement à une entente pour l'acquisition d'une servitude de drainage;

CONSIDÉRANT les travaux routiers par le Ministère des Transports dans le rang Lac Vert;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le Ministère doit acquérir une partie du lot 6 319 809 et totalisant 36,5 m<sup>2</sup>;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité consente une servitude réelle et perpétuelle de drainage et de non-construction en faveur du Ministre des Transports pour le Gouvernement du Québec affectant une partie du lot 6 319 809 du Cadastre du Québec d'une superficie de 36,5 m<sup>2</sup>. Cet immeuble est situé dans le Rang du Lac Vert. Cette servitude sera consentie en considération d'une somme de 500,00 \$.

Que Marc Richard, maire et Sylvain Privé, directeur-général soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de servitude.

6278-2019

### 3.16 AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER PRIORISÉ DANS LE CADRE DU PIIRL - DÉNONCIATION

ATTENDU QUE les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont adopté, en 2018, un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour les municipalités de son territoire;

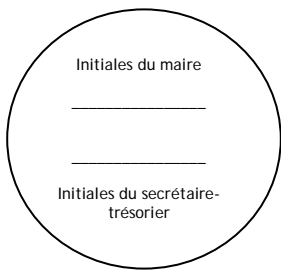
ATTENDU QUE cet exercice de planification a été réalisé avec rigueur et que les élus se sont concertés pour prioriser des interventions sur environ 25 % du réseau routier local tel qu'édicte dans les paramètres de l'élaboration du Plan;

ATTENDU QUE l'adoption du PIIRL par la MRC devait permettre aux municipalités d'obtenir du financement auprès du ministère des Transports du Québec, afin de combler une partie des coûts pour les interventions sur le réseau routier local priorisé;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au redressement des infrastructures routières locales (PIIRL) qui devait supporter les municipalités ne disposait pas des sommes nécessaires pour satisfaire les besoins et a été remplacé par un nouveau Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le PAVL ne dispose pas des fonds pour répondre aux nombreuses demandes des municipalités ayant déposé des projets en lien avec le PIIRL;

ATTENDU QU'aucune municipalité de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'a obtenu d'aide financière pour la réfection de tronçon de route priorisé dans le cadre du



PIIRL;

ATTENDU QUE l'état des routes prioritaires en 2018 se détériore davantage et que le coût des interventions devra être revu à la hausse;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont retardé d'investir sur les routes prioritaires en attente d'une aide financière;

ATTENDU QUE les municipalités n'auront d'autres choix que de réaliser les travaux sur les routes prioritaires dans le cadre du PIIRL en raison de la détérioration excessive;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la Municipalité d'Hébertville demande au ministère des Transports du Québec et au ministre François Bonnardel, d'ajouter les crédits nécessaires au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin de permettre aux municipalités, dont les routes ont été prioritaires dans le cadre du PIIRL, d'obtenir de l'aide financière;

QUE le conseil de la Municipalité d'Hébertville tient à dénoncer cette situation auprès du gouvernement du Québec puisque la MRC Lac St-Jean-Est a consenti beaucoup d'efforts afin d'obtenir un consensus sur le PIIRL;

QUE copie de la résolution soit envoyée au premier ministre du Québec monsieur François Legault, à Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean, ainsi qu'aux Municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

### **3.17 MOTION DE FÉLICITATIONS - ÉCOLES CURÉ-HÉBERT ET SAINT-JOSEPH**

6279-2019

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les membres du Conseil municipal soulignent la participation des élèves des écoles Curé-Hébert et Saint-Joseph lors de la "Marche pour le climat".

Leur mobilisation citoyenne contribuera à générer l'intérêt de tous et chacun pour la protection de notre planète.

### **3.18 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #1**

6280-2019

CONSIDÉRANT la facture #2512 de l'entreprise de DC Com Électricité Contrôle et approuvée par le représentant de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Initiales du maire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Initiales du secrétaire-  
trésorier

D'accepter les travaux effectués pour le remplacement du système de contrôle et de gestion des pompes d'eaux usées des stations principales PP1, PP2 et PP3 et d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 12 897,60 \$ à DC Com Électricité Contrôle moins la retenue de 5 % (644,88 \$) soit un paiement de 14 087,56 \$ taxes incluses. Ce paiement sera défrayé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**6281-2019**                      **3.19 MODERNISATION DU SYSTÈME D'EAU POTABLE -  
PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PRGRESSIF #1**

CONSIDÉRANT la facture #2511 de l'entreprise de DC Com Électricité Contrôle et approuvée par le représentant de la Municipalité;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués pour la conception et la fabrication d'un système de traitement par hypochlorite de sodium pour l'eau potable et d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 2 300 \$ à DC Com Électricité Contrôle moins la retenue de 5 % (115 \$) soit un paiement de 2 512,20 \$ taxes incluses. Ce paiement sera défrayé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**6282-2019**                      **3.20 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR  
L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE  
RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT la résolution 6247-2019 concernant l'autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux ou dépenses relatives à l'implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques sur le numéro de lot 4 684 253253;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

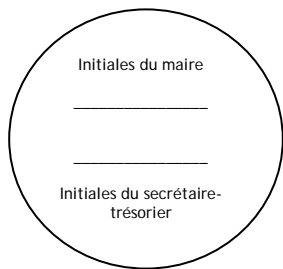
D'octroyer le mandat pour les travaux relatifs à l'implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques sur le numéro de lot 4 684 253 à Construction Bon-Air au coût de 29 965 \$ plus taxes.

Les coûts seront remboursés conjointement par le Ministère des Transports et par Hydro-Québec tel que spécifié dans le protocole d'entente à cet effet.

**6283-2019**                      **3.21 LIBÉRATION DU SURPLUS AFFECTÉ 2018 AU  
SURPLUS NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT que l'affectation prévoyait des affectations du surplus non affecté au surplus affecté afin de financer certaines dépenses ou projets;

CONSIDÉRANT que certains mandats ou dépenses s'avèrent inférieurs aux montants estimés ou ne sont plus nécessaires;



Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à libérer un montant de 12 715,55 \$ du surplus affecté 2018 de la Municipalité et de le renverser au surplus non affecté.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 ÉCOLE CURÉ-HÉBERT - DEMANDE D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT**

Les élèves de l'école Curé-Hébert ont remis lors de la récente "Marche pour le climat" une demande d'adoption d'un règlement municipal interdisant la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les édifices municipaux et lors d'événements publics sur le territoire.

##### **4.2 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - RÈGLEMENT 521-2019**

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité que le règlement 521-2019 a été approuvé conformément à la Loi.

##### **4.3 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - RÈGLEMENT 520-2019**

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité que le règlement 520-2019 a été approuvé conformément à la Loi.

##### **4.4 CORPORATION DU LAC GAMELIN - EXPLOITATION D'UNE SABLIERE**

La municipalité d'Hébertville accuse réception de la correspondance de la Corporation du Lac Gamelin concernant les préoccupations soulevées relativement à l'exploitation d'une sablière dans leur secteur.

##### **4.5 CORPORATION DU LAC GAMELIN - RÉSOLUTION D'APPUI**

6284-2019

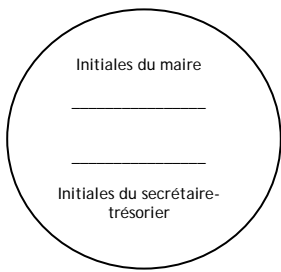
Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la Corporation du Lac Gamelin dans leurs démarches pour trouver une solution aux inconvénients causés par l'exploitation d'une sablière dans leur secteur de villégiature.

#### **5. LOISIRS ET CULTURE**

##### **5.1 CAMPING LAC-VERT - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

6729



## NAUTIQUES

6285-2019

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le comité du Camping Lac-Vert quant aux équipements et accessoires requis lors des activités;

CONSIDÉRANT QUE les achats concernent les investissements suivants :

- 1 kayak double et pagaie;
- 2 kayaks simples et pagaies;
- 2 planches à rame, pagaies et équipements;
- 3 vestes de flottaison;
- 1 pédalo;
- 1 rouleau;
- 1 canot;
- 1 épave

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations du comité du Camping Lac-Vert et d'autoriser les investissements suivants au coût de 4 759,87 \$ taxes nettes :

- 1 kayak double et pagaie;
- 2 kayaks simples et pagaies;
- 2 planches à rame, pagaies et équipements;
- 3 vestes de flottaison;
- 1 pédalo;
- 1 rouleau;
- 1 canot;
- 1 épave

### 5.2 CAMPING LAC-VERT - APPROBATION DE LA TARIFICATION 2020

6286-2019

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors de la rencontre avec les conseillers en loisirs, le 26 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre il a été convenu d'appliquer une augmentation de la tarification à l'ensemble de la clientèle équivalant à 2 %;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appliquer pour l'ensemble de la clientèle du camping une augmentation tarifaire de 2 % pour la saison 2020.

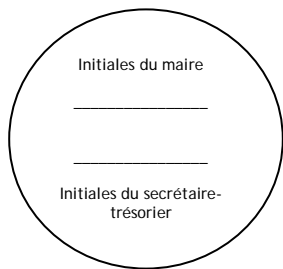
### 5.3 DEK HOCKEY - AFFECTATION DES REVENUS 2019

6287-2019

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2019, la pratique du Dek hockey aura généré des revenus de 3 411,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de la Commission des loisirs du 18 décembre 2018, le comité a recommandé de créer un fonds pour des investissements futurs dans les loisirs municipaux et d'y affecter les revenus générés;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'affecter les revenus du Dek hockey 2019 de 3 411,50 \$ pour des investissements futurs dans les loisirs municipaux en affectant ces montants à même les revenus générés.

**6288-2019**                      **5.4    EMBELLISSEMENT - ACHAT ET PLANTATION D'ARBRES**

CONSIDÉRANT les services de Pépinière Chambord pour l'achat et la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'embellissement;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget 2019;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un budget maximal de 3 000 \$ plus taxes de Pépinière Chambord pour l'achat et la plantation d'arbres sur les terrains municipaux.

**6289-2019**                      **5.5    FÊTE DE LA RECONNAISSANCE 2019 - ACCEPTATION DU BUDGET**

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 15 septembre 2019, la Commission des loisirs a déterminé que le 15 novembre aura lieu la Fête de la Reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs a recommandé l'octroi d'une aide financière de 3 500 \$, dans le budget alloué pour la planification et l'organisation des activités sporadiques;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'accorder une participation financière municipale de 3 500 \$ pour la tenue de la Fête de la Reconnaissance 2019.

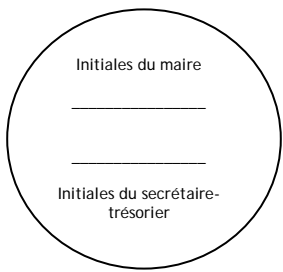
**6.        URBANISME**

**6.1    AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 522-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Éric Friolet conseiller, qu'il compte déposer, à la séance du Conseil du 7 octobre 2019, un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage dont l'objet est le suivant :

- Autoriser les tours de télécommunication à l'intérieur de la zone 34A;

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la



dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

6290-2019

## 6.2 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 522-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364- 2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard de l'objet du présent règlement;

ATTENDU QUE le feuillet 2 de la grille des spécifications intitulé annexe 1 joint au présent projet de règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit et qu'ils modifient la grille des spécifications en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le règlement 522-2019 modifiant le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur soit adopté et il est ordonné et décrété ce qui suit :

### 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### 2. Modification des usages autorisés dans la zone 30A afin d'y ajouter spécifiquement l'usage d'antenne de télécommunication

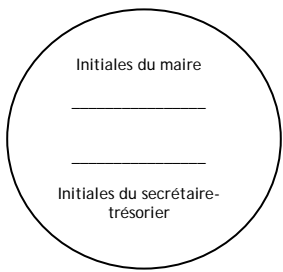
En conséquence, la grille des spécifications est modifiée afin d'autoriser l'implantation d'antenne de télécommunication.

1° Antenne de télécommunication, comme usage spécifiquement autorisé.

La grille des spécifications est modifiée en conséquence comme en fait foi la grille à l'annexe1 jointe au présent règlement.

### 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.



6291-2019

### 6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 588, RANG 3

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 588, rang 3 a déposé une demande de dérogation mineure à la Municipalité afin d'agrandir le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite agrandir le bâtiment principal à cinq (5) mètres de la limite avant alors que la norme est fixée à dix (10) mètres afin de diminuer le bruit de la circulation de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux aux propriétaires puisque l'immeuble doit respecter une bande riveraine en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 588, rang 3 à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement de la résidence à 5m et 5.47m de la limite avant alors que la norme est établie à 10m.

6292-2019

### 6.4 ACQUISITION DE TERRAIN - 418 RANG LAC-VERT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain dont le numéro de lot est le 4 686 048 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 418, rang du Lac Vert n'a pas la superficie nécessaire pour aménager une installation septique conforme;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire souhaite aménager une nouvelle installation septique et que pour ce faire il doit acquérir une partie de terrain appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait préparer une caractérisation de sol par un professionnel compétent en la matière ainsi qu'un avis géotechnique afin de s'assurer de la possibilité des travaux;

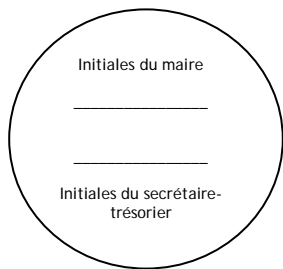
Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De vendre une partie de terrain représentant une superficie d'environ 156.8 m<sup>2</sup>. Le terrain sera vendu pour un montant de 500 \$ plus taxes ainsi que tous les frais reliés à la vente de terrain seront à la charge du propriétaire.

Le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

Que cette vente est conditionnelle à l'obtention d'une





convention notariée entre l'acheteur et le vendeur qui portera sur les obligations et responsabilités de ceux-ci quant aux éventuelles réparations à être effectuées aux infrastructures municipales en cas de bris.

#### 6.5 FORMATION CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) - ZONAGE AGRICOLE

6293-2019

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le territoire d'Hébertville est en partie en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme doit traiter régulièrement des dossiers en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte à Roberval les 26 et 27 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte au coût de 561,46\$ avant taxes pour les membres de la COMBEQ;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les inscriptions de Patricia Gagné et de Bryand Tremblay, inspecteurs en bâtiment et en environnement à la formation « Zonage agricole de la COMBEQ ».

#### 8. RAPPORT DES COMITÉS

##### LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

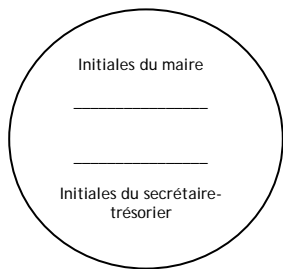
Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

Rencontre citoyenne pour le dossier d'eau potable dans les rangs St-Isidore et St-André  
Réunion plénière du Conseil - États comparatifs  
Comité d'embellissement  
Congrès Fédération Québécoise des municipalités (FQM)  
Réunion plénière du Conseil - Plan de sécurité civile  
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :  
Juin, 37 permis de construction ont été émis totalisant des travaux de de 296 100 \$  
Juillet, 30 permis de construction ont été émis totalisant des travaux de 316 301 \$  
Septembre, 26 permis de construction ont été émis totalisant des travaux de 1 322 500 \$

##### LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

Foyer le Pionnier  
Rencontre citoyenne pour le dossier d'eau potable dans les rangs St-Isidore et St-André



Régie intermunicipale du parc industriel secteur  
Sud  
Réunion plénière du Conseil - États comparatifs  
Réunion plénière du Conseil - Plan de sécurité  
Civile

#### **LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres et activités suivantes :

Assemblée générale annuelle du Mont Lac-Vert  
Réunion Politique familiale  
Réunion plénière du Conseil - États comparatifs  
Accueil des étudiants de l'école Curé-Hébert  
lors de la marche pour le climat  
Réunion plénière du Conseil - Plan de sécurité  
civile  
Comité des finances  
Féerie des couleurs du Mont Lac-Vert

#### **LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ**

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

Rencontre citoyenne pour le dossier d'eau  
potable dans les rangs St-Isidore et St-André  
Réunion plénière du Conseil - États comparatifs  
Corporation du parc régional du Lac Kénogami  
Entrevues pour le poste d'adjoint (e) en  
urbanisme  
Réunion plénière du Conseil - Plan de sécurité  
civile  
Comité de bassin du Lac Kénogami

#### **LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD**

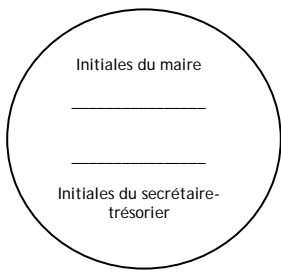
Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

Maison des jeunes La Zone  
Rencontre citoyenne pour le dossier d'eau  
potable dans les rangs St-Isidore et St-André  
Réunion plénière du Conseil - États comparatifs  
Commission des loisirs  
Réunion plénière du Conseil - Plan de sécurité  
civile  
Comité des finances

#### **LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS**

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

Rencontre citoyenne pour le dossier d'eau  
potable dans les rangs St-Isidore et St-André  
Régie intermunicipale en Sécurité incendie  
secteur Sud  
Régie des matières résiduelles (RMR)  
Havre Curé-Hébert  
Réunion plénière du Conseil - États comparatifs  
Ouverture des soumissions pour les travaux  
d'asphaltage  
Réunion plénière du Conseil - Plan de sécurité  
civile



## LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

MRC de Lac-Saint-Jean-Est  
Rencontre citoyenne pour le dossier d'eau potable dans les rangs St-Isidore et St-André  
Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud  
Rencontre d'informations avec Valeo  
Entrevue de la FQM pour le projet de réalité virtuelle augmentée  
Fermeture de la saison au Club de golf Lac Saint-Jean  
Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation  
Congrès de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM)  
Rencontres avec des citoyens au bureau du maire  
Fonds de développement du territoire  
Activité Centre de développement international  
Présidé séance et réunions plénières

### 9. AFFAIRES NOUVELLES

#### 9.1 RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE

6294-2019

CONSIDÉRANT l'appel de candidature publié pour combler le poste de brigadier scolaire;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher monsieur Bruno Côté à titre de brigadier scolaire.

### 10. LISTE DES COMPTES

#### 10.1 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6295-2019

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

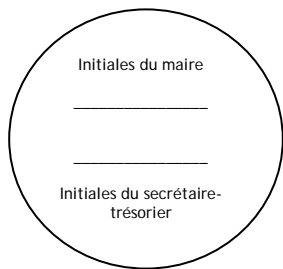
D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 53 696,55 \$.

#### 10.2 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6296-2019

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 347 459,27 \$.



## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

Les sujets abordés lors de la période de questions furent :

L'absence d'un panneau de signalisation pour personnes malentendantes sur la rue Hébert

Projet GNL Québec - impacts sur le territoire municipal et les compensations offertes

Projet d'approvisionnement en eau pour les rangs Saint-André et Saint-Isidore, qu'en est-il du financement ?

États financiers du Mont Lac-Vert présentés dans la récente parution du journal Le Lien, quelles sont les projections concernant ces infrastructures nécessitant des investissements ?

La population d'Hébertville soutiendra toujours le Mont Lac-Vert, le fermer n'est définitivement pas la solution. Il est plus que temps de rallier l'ensemble de la population de la MRC Lac Saint-Jean Est.

Réfection des rues Labarre et Turgeon - quel est l'échéancier de réalisation pour ces travaux ?

L'ancien garage du Mont Lac-Vert situé sur la rue l'Érablière, quand la démolition aura t-elle lieu ?

Réfection du pont de la rivière des Aulnaies par le Ministère des Transports, quand les travaux d'asphaltage auront-ils lieu ?

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20h22.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SYLVAIN PRIVÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER